



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 55 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise
en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet
mondial pour le développement durable**

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 63/212 de l'Assemblée générale. Il fait le point sur la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg ainsi que sur les mesures prises par les pouvoirs publics, les organismes des Nations Unies et les principaux groupes pour aider à atteindre les buts et objectifs fixés en matière de développement durable, notamment par le biais de partenariats engagés en faveur de cette cause. Le rapport expose également les avis de quelques États Membres concernant la possibilité d'organiser une réunion de haut niveau sur le développement durable.

* A/64/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Aperçu	3
A. Bilans	9
1. Développement humain durable	9
Tableau 1 : Bilans du développement humain durable	9
Figure I : Population mondiale, 1750-2050	12
Figure II : Taux de croissance de la population mondiale, 1750-2050	12
2. Conservation et gestion des ressources aux fins du développement	13
Tableau 2 : Bilans de la conservation et gestion des ressources aux fins du développement	13
Figure III : Proportion de zones marines protégées, 2008 (pourcentage)	19
Figure IV : Population en manque d'eau potable améliorée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	19
3. Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, des déchets dangereux, des déchets solides et questions relatives aux eaux usées, et des déchets radioactifs	20
Tableau 3 : Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques et des déchets	20
B. Institutions et gouvernance	23
Tableau 4 : Bilans des institutions et gouvernance	30
C. Actions dans le cadre de la coopération internationale et moyens d'exécution	32
Tableau 5 : Actions dans le cadre de la coopération internationale et moyens d'exécution	33
III. Avis émis par quelques États Membres concernant une réunion de haut niveau sur le développement durable	37
IV. Conclusions et recommandations	39

I. Introduction

1. Dans sa résolution 63/212, l'Assemblée générale appelle à une mise en œuvre efficace des engagements, programmes et objectifs assortis de délais qui ont été adoptés lors du Sommet mondial pour le développement durable, ainsi qu'à l'exécution des dispositions relatives aux moyens d'exécution figurant dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. L'Assemblée rappelle également que la Commission du développement durable est l'organe de haut niveau du système des Nations Unies chargé du développement durable et servant de forum pour l'examen des questions touchant à l'intégration des trois volets du développement durable.

2. Le présent rapport, établi conformément à la résolution 63/212, a pour objet de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette résolution. Il doit être lu avec les autres rapports soumis au titre de la question du développement durable figurant à l'ordre du jour.

II. Aperçu

3. La rédaction du présent rapport intervient au moment opportun. En 2008, l'économie internationale a été frappée par une succession de crises, qui menacent d'anéantir les progrès accomplis sur l'ensemble des principaux volets du développement durable, parmi lesquelles un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale, des effets considérablement désastreux sur les pays en développement, et la multiplication rapide des problèmes liés aux ressources naturelles : climat, énergie, eau et sol. Par conséquent, les résultats obtenus en ce qui concerne les objectifs d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Sommet du Millénaire pour le développement durable risquent de rester vains; après un mouvement baissier constant, les taux de pauvreté ont repris leur progression, l'impact de la famine et de la malnutrition s'intensifie, et la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement est menacée. Néanmoins, ces crises successives ont permis de renforcer l'engagement politique à l'égard de ces objectifs.

4. Une lecture attentive d'Action 21 démontre que ses auteurs perçoivent celle-ci (et par là même le développement durable) comme une passerelle entre des éléments distincts, voire occasionnellement opposés. De manière plus explicite, Action 21 fait office de liaison entre l'environnement et le développement, mais représente bien plus que cela. Il constitue également un intermédiaire entre le secteur public et le secteur privé (le concept de partenariat public-privé est né dans un contexte de préoccupations liées à la durabilité), entre les pouvoirs publics et la société civile, entre les objectifs mondiaux et nationaux, entre les générations actuelles et futures, entre la théorie et la pratique, et entre les pays développés et en développement. À ce titre, une évaluation de la mise en œuvre d'Action 21 doit s'appuyer sur deux axes : premièrement, sur les objectifs établis dans l'ordre du jour, et deuxièmement, sur son souhait d'associer divers programmes.

5. Le développement durable pose un dilemme dès le départ. Sur une planète aux dimensions fixes, la croissance continue dans l'utilisation des matériaux ou des capacités finira par provoquer un désastre écologique. Toutefois, la croissance économique conventionnelle est absolument indispensable, du moins jusqu'à la disparition du large fossé existant entre pays développés et pays en développement sur le plan des revenus, de la qualité de vie, des indicateurs du développement

humain, et des niveaux de pauvreté et de privation. Le concept propose, en premier lieu, une concrétisation rapide des objectifs inachevés du développement, mais de manière à minimiser la pression exercée sur les ressources naturelles et commence à jeter les bases de la transition vers une société durable.

6. Outre cette première proposition, toutefois, le concept cherche également à démontrer que le programme pour le développement et le programme pour la durabilité ne sont pas incompatibles. En réalité, plus vite le programme inachevé du développement et de l'élimination de la pauvreté sera exécuté, plus vite le passage vers une société durable sera possible. Comme le souligne le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement « Notre avenir à tous » (rapport de la Commission Brundtland) :

« [...] sur le plan démographique ou celui de l'exploitation des ressources, il n'existe pas de limite fixe dont le dépassement signifierait la catastrophe écologique. Qu'il s'agisse de l'énergie, des matières premières, de l'eau, du sol, ces limites ne sont pas les mêmes. Elles peuvent en outre se manifester autant par une augmentation des coûts et une baisse de la rentabilité que par la disparition soudaine d'une base de ressources. L'amélioration des connaissances et des techniques peut permettre de consolider la base de ressources. Cela dit, les limites existent tout de même et il faudrait, bien avant que le monde n'atteigne ces limites, qu'il assure l'équité dans l'accès à ces ressources limitées, qu'il réoriente les efforts technologiques afin d'alléger les pressions. »¹

7. Les pages qui suivent tentent de donner un instantané des progrès réalisés dans les trois volets énumérés ci-dessus. Avant cela, il est nécessaire, toutefois, de formuler quelques remarques générales sur les résultats obtenus en ce qui concerne le souhait de réconcilier les différents objectifs et communautés. Un examen de l'évolution du concept et des pratiques propices au développement durable peut témoigner de ces résultats. Concrètement, cette idée a permis de tracer une trajectoire relativement standard dans différents pays ainsi qu'à l'échelle nationale. Cette trajectoire comprend trois phases distinctes à degré de cohérence croissant, à savoir :

a) *La phase environnementale (1948-1972)* : Dans cette première phase, les citoyens inquiets et les décideurs politiques commencent à soutenir des objectifs environnementaux spécifiques, le plus souvent liés à la réduction de la pollution. Suite à la publication en 1962 du traité majeur de Rachel Carson intitulé *Printemps silencieux*, cette phase a donné lieu à la rédaction d'une série de lois et à la création de nombreuses institutions environnementales, ainsi qu'à une croissance généralisée de l'activisme²;

¹ « Notre avenir à tous », rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, transmis à l'Assemblée générale en tant qu'annexe au document A/42/427 intitulé « Développement et coopération internationale : environnement », chap. 2, par. 10.

² Le choix de l'année 1948 a pour but de refléter la création de ce qui est probablement la plus importante organisation environnementale de son temps : l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il est vrai, cependant, que l'histoire remonte plus loin, avec le mouvement pour la protection des espaces naturels, la gestion scientifique, et la conservation de la faune. Toutefois, ceux-ci ont largement été motivés par les préoccupations liées à la qualité de la vie, contrairement au mouvement moderne pour la durabilité, dont la motivation majeure réside dans la menace pesant sur la survie de la vie sur Terre, notamment la vie humaine.

b) *La phase environnement et développement (1972-2009)* : La phase environnementale connaît son apogée en 1972, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm et au cours de laquelle les liens entre l'environnement et le développement sont, pour la première fois, reconnus explicitement. Par la suite, des efforts sont entrepris pour établir un équilibre entre l'environnement et le développement, souvent par l'analyse de compromis et la proposition de mesures complémentaires (soutien financier et technologique notamment). Cette intégration prend forme plus concrètement lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui définit les objectifs de manière plus précise dans l'Action 21 et instaure le processus de conceptualisation du développement durable;

c) *La phase même du développement durable (2009-...)* : Concrètement, les tentatives de combler le fossé existant entre les différents programmes n'ont pas été très concluantes. Toutefois, comme expliqué ci-après, des signes d'élaboration de politiques et de développement intellectuel laissent suggérer un passage rapide à la prochaine phase de cette évolution, où l'idée qui sous-tend le développement durable peut dès lors s'imposer. L'idée maîtresse n'est pas d'intégrer et associer l'environnement et le développement pour créer une synergie, mais d'inclure efficacement les questions liées à la durabilité dans la prise de décisions sur l'économie et le développement, et de garantir une approche de toutes les mesures en ce sens à travers le prisme de la durabilité.

8. Cette tendance est évidente dans chaque pays ainsi qu'à l'échelle mondiale. En outre, elle démontre clairement les signes de progrès. Certes, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a été présentée comme la conférence sur l'environnement, mais son message clef portait plutôt sur l'intégration de l'environnement et du développement, thème qui, à son tour, est devenu le titre de la Conférence de Rio. Celle-ci a permis de concrétiser les questions qui avaient été soulevées une vingtaine d'années plus tôt, lors la Conférence de Stockholm. Toutefois, la Conférence de Rio devançait elle aussi son temps, et a fini par soulever ses propres questions liées à l'intégration de la durabilité dans le développement. Une première proposition de réponse est présentée une dizaine d'années plus tard à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg : un accord sur le contrôle systématique de la mise en œuvre d'Action 21 est rédigé, mais cela est loin de suffire. Comme le démontre le rapport de situation figurant dans les tableaux 1 à 5 ci-après, de nombreuses tendances laissent suggérer le contraire. Par ailleurs, la question majeure, à savoir les progrès réalisés dans la capacité à unifier divers programmes, demeure en suspens.

9. Il est intéressant de noter également que les débats politiques liés à la gouvernance ont eux aussi suivi la trajectoire ci-dessus, mais pas simultanément. La discussion, lors de la première phase de la mobilisation environnementale, ne traite aucunement de la gouvernance, sinon principalement de la manière d'inclure les préoccupations environnementales dans les systèmes de gouvernance. La majorité des questions en la matière surgissent lors de la deuxième phase, lorsque les inquiétudes sur l'environnement sont associées à celles sur le développement. Toutefois, ces questions continuent de porter exclusivement sur la gouvernance environnementale. En 2009, la discussion aborde déjà la question plus intégrée qu'est la gouvernance du développement durable.

10. À l'approche du vingtième anniversaire de la Conférence de Rio, les crises de l'économie et du climat ont non seulement suscité l'urgence de trouver les réponses aux questions soulevées par la Conférence, mais également permis de se rapprocher de ces réponses. Les solutions aux crises précitées montrent déjà les signes de la créativité intellectuelle et politique qui ont marqué les cinq années séparant la publication du rapport de la Commission Brundtland en 1987 et la Conférence de Rio en 1992. Cette période a vu naître les cadres et concepts (par exemple les responsabilités communes et individuelles, le principe de précaution, l'évaluation de la durabilité, les stratégies de développement durable, les empreintes, la participation public-privé, le consentement préalable éclairé, la responsabilité des entreprises, etc.) qui continuent de guider les politiques nationales et mondiales. De la même manière, la crise économique et les mesures de relance ont conduit à l'articulation de concepts novateurs (tels que la nouvelle donne écologique et la croissance écologique) qui sont les moyens d'intégrer les préoccupations écologiques dans le tissu même de la prise de décisions économiques. De plus, cela pourrait mener à une nouvelle série de politiques innovantes.

11. Bien que la crise financière trouve son origine dans les pays développés, les pays en développement sont également frappés de plein fouet, suite aux renversements des flux de capitaux, à l'augmentation des coûts d'emprunt, à l'effondrement des prix du commerce mondial et des produits de base, et à la diminution des transferts de fonds. Dans le scénario central, le revenu mondial par habitant devrait chuter de 3,7 % en 2009 dans les économies développées, mais également dans un grand nombre de pays en développement. Les mesures de relance fiscales sans précédent adoptées dans les économies développées ont suscité des inquiétudes vis-à-vis de la réduction des fonds pour l'aide publique au développement (APD). Dans une récente étude, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) conclut que les efforts pour l'APD déployés par les pays frappés par les crises bancaires se sont fortement réduits. En outre, de nombreux pays donateurs fixant leurs objectifs d'aide en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), il y a donc des risques que l'aide réplique le déclin du PIB. Il importe donc que la communauté internationale reste fidèle à ses engagements d'aide afin de maintenir les objectifs du Millénaire pour le développement et d'empêcher que les progrès accomplis à ce jour par les pays en développement ne restent vains, surtout depuis l'utilisation croissante de l'APD pour la santé, l'éducation, et autres domaines sociaux.

12. La pénurie des financements accessibles aura de graves répercussions sur les dépenses d'infrastructure, essentielles au développement à plus long terme. Les investissements dans des projets d'infrastructure publics et privés en Afrique subsaharienne et en Amérique latine ont nettement diminué après plusieurs crises et ajustements fiscaux dans les années 80 et 90. Les investissements en infrastructure ont également baissé considérablement après la crise financière de la fin des années 90 en Asie orientale, et en 2007, ils n'étaient pas revenus aux niveaux d'avant la crise. L'entretien, la construction ou la restauration d'infrastructures publiques fort nécessaires sont indispensables pour la croissance et le développement durables, et influencent l'implantation des nouvelles activités du secteur privé.

13. L'idée d'une « nouvelle donne écologique mondiale » est une solution novatrice possible, en ce qu'elle pourrait contribuer activement à la reprise de l'économie internationale, en épargnant et créant des emplois, et en protégeant les groupes vulnérables. Elle encouragerait la croissance durable et fondée sur la

participation, ainsi que la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici 2015. En outre, elle doit réduire la dépendance au carbone et la détérioration de l'écosystème – risques jalonnant la voie vers une économie mondiale durable. Cependant, il est également nécessaire d'apporter de grands changements structurels aux architectures politiques internationales et nationales. La relance budgétaire (prévue pour 2009 et 2010) doit privilégier les constructions à faible consommation d'énergie et les investissements dans le transport durable et l'énergie renouvelable. Les pays en développement doivent investir en priorité dans les mesures de productivité agricole, la gestion des eaux douces, et l'assainissement, car ces secteurs présentent des rendements sociaux exceptionnels et démontrables. Les propositions de politique intérieure doivent non seulement s'articuler autour d'un contrôle et d'une reddition de comptes efficace, mais également intégrer les principes de comptabilité environnementale. L'architecture des politiques internationales requiert une attention particulière dans les domaines du commerce, de l'aide, de la technologie et tarification du carbone, et de la coordination des politiques. Cela est également confirmé dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, où il est reconnu que :

« [...] la lutte contre la crise offre un vaste champ au développement des initiatives en faveur d'une économie écologique. À cet égard, nous encourageons le recours aux plans de relance nationaux, dans les pays qui sont en mesure de le faire, afin de contribuer au développement durable, à une croissance viable à long terme, à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté. Il importe que les initiatives et propositions écologiques soient intégrées et portent sur le développement durable et sur tous les défis et atouts en matière d'environnement, qu'il s'agisse d'atténuer les effets du changement climatique, de s'adapter à ceux-ci, d'organiser le financement et les transferts de technologie en faveur des pays en développement ou réaliser une gestion durable des forêts. » (résolution 63/303, para. 32 de l'Assemblée générale).

14. Outre la crise financière et économique, les priorités se sont également portées sur l'urgence de la menace climatique. Même si les limites finies de la biosphère devaient inévitablement faire obstacle au processus de croissance illimitée, la crise climatique a probablement surgi trop tôt. Il aurait peut-être été bien plus facile d'y faire face si elle s'était manifestée après la concrétisation des principaux objectifs de développement et l'harmonisation des niveaux de revenu et de bien-être entre les pays. En pareil cas, la simple application des instruments de marché pour internaliser les externalités aurait pu induire une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, la crise pointant à un moment où le programme pour le développement est encore loin d'être achevé, il est nécessaire de trouver des solutions qui pourraient intégrer les objectifs climatiques et du développement. À l'avenir, à mesure que d'autres frontières planétaires deviennent contraignantes, il faudra également prévoir une intégration formelle de la durabilité dans le développement. Cela dit, pour réitérer le message tiré du Rapport de la Commission Brundtland, « il faudrait, bien avant que le monde n'atteigne ces limites, qu'il assure l'équité dans l'accès à ces ressources limitées, qu'il réoriente les efforts technologiques afin d'alléger les pressions ».

15. Le présent rapport est dès lors opportun. Rétrospectivement, les progrès ou régressions réalisés sur Action 21 ne peuvent être décrits que de manière fragmentée, chapitre par chapitre, et en traitant séparément les objectifs environnementaux et de développement, quoique en s'appuyant sur un certain nombre de corrélations et liens croisés. Prospectivement, certains éléments attestent un saut d'étapes vers la concrétisation et l'identification du programme intégré du développement durable inclus dans la prise de décisions sur l'économie et le développement.

16. En ce qui concerne le rapport de situation, Action 21 traduit le principe général du développement durable en un cadre concret comprenant trois volets explicites : bilans, capacités institutionnelles, et actions. Les publications spécialisées récentes emploient le terme « modernisation écologique » pour décrire les avancées d'une société dans ces trois volets. Le présent rapport se structure de la manière suivante :

a) *Bilans* : Le premier volet concerne les objectifs sectoriels concrets figurant dans les sections I et II d'Action 21. Par souci de référence, le rapport est divisé en trois sous-parties : i) développement humain durable (thème traité dans la section I d'Action 21), ii) conservation et gestion des ressources aux fins du développement (thème traité dans la section II d'Action 21), et iii) gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, des déchets dangereux, des déchets solides et questions relatives aux eaux usées, et des déchets radioactifs (thème traité dans la section II d'Action 21);

b) *Institutions et gouvernance* : ces thèmes sont abordés dans la section III d'Action 21, et concernent l'évolution des capacités de gouvernance, notamment celles des principaux groupes, afin de contribuer au succès du développement durable;

c) *Actions* : la section IV d'Action 21 s'intitule « Moyens d'exécution ». Elle expose l'éventail de possibilités s'offrant aux pouvoirs publics et au système international pour atteindre les objectifs fixés.

17. Chaque section présente une évaluation succincte générale sous forme de tableau, expliquée dans les paragraphes qui suivent lorsqu'il y a lieu. Cette présentation tabulaire donne un instantané des principaux développements positifs et négatifs pour chaque thème identifié dans Action 21. Elle fournit également des références et des liens vers des notes d'information ou publications externes, afin de permettre au lecteur d'en savoir davantage.

18. Il en ressort que, au cours des vingt dernières années, des progrès remarquables ont été accomplis dans le domaine du développement durable. La majorité des gouvernements nationaux ont commencé à intégrer le concept dans leurs planifications et politiques. De nombreuses entreprises proactives dans le monde associent la notion de durabilité à leurs produits et processus. Grâce aux initiatives locales, les citoyens sont mieux informés sur le développement durable. Toutefois, en dépit de ces efforts, la mise en pratique des principes du développement durable et la concrétisation de l'objectif visant à intégrer la cause dans le programme global du développement s'avèrent loin d'être simples. Au contraire, cela est d'autant plus difficile que la communauté internationale doit actuellement faire face aux défis posés par les crises multiples.

A. Bilans

1. Développement humain durable

Tableau 1
Bilans du développement humain durable

<i>A21 Ch Titre</i>	<i>Tendances favorables</i>	<i>Tendances défavorables</i>	<i>Source</i>
3 Lutte contre la pauvreté	<p>Entre 1990 et 2005, le pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 1,8 milliard à 1,4 milliard.</p> <p>Le taux de pauvreté en Asie orientale a fortement chuté – en grande partie en raison de la rapide croissance économique chinoise, qui a permis de faire sortir 475 millions de personnes de l'extrême pauvreté.</p>	<p>Entre 2008 et 2009, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté – avec moins de 1,25 dollars des États-Unis par jour (chiffre 2005) – s'est élevé de 915 millions à 1,02 milliard, soit 55 à 90 millions de plus que les projections faites avant l'arrivée de la crise économique mondiale. Nombre de pays sont loin de pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, on prévoit une augmentation accrue du nombre de personnes pauvres ainsi que du taux de pauvreté.</p> <p>Les taux de pauvreté des pays en développement continueront à baisser dans l'ensemble en 2009, mais à un rythme plus lent qu'avant la récession.</p>	<p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2009), Programme des Nations Unies pour le développement (2009), <i>Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009</i></p>
4 Modification des modes de consommation	<p>Plusieurs initiatives ont été entreprises pour guider l'action : a) des constructions analytiques, telles que les scénarios « Facteur quatre » et « Facteur dix », b) des arrangements institutionnels, surtout concernant la responsabilité des entreprises, et c) l'élaboration de politiques, notamment au titre du Processus de Marrakech et du Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables (CPD). Ce processus, mené conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, a encouragé des programmes ou plans d'action CPD dans plusieurs pays (Brésil, Colombie, Égypte, Équateur, Indonésie, Maurice, Mozambique, Sénégal et République-Unie de Tanzanie), des tables rondes CPD à l'échelle nationale dans des économies émergentes (Afrique du Sud,</p>	<p>Entre 1990 et 2008, l'empreinte globale est passée de 1 % des ressources disponibles à 2,7 %.</p>	<p>Empreinte globale PNUE DAES</p>

A21 Ch Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source	
	<p>Brésil, Chine et Inde)^a, l'élaboration d'outils CPD, le soutien au renforcement des capacités et à la mise en œuvre de projets en Afrique et en Amérique latine, ainsi que des groupes d'action dans les domaines suivants : la coopération avec l'Afrique, les produits durables, les modes de vie durables, les passations de marché durables, le tourisme durable, les constructions durables, et l'éducation au service du développement durable.</p>			
5	Dynamique démographique et durabilité	<p>Le taux global moyen d'accroissement de la population est passé de 2 % à 1,4 % par an; le nombre de naissances par femme est aujourd'hui de 3, contre plus de 6 dans les années 60; et les projections sur la croissance régulière de la population mondiale ont été revues à la baisse pour atteindre 9 milliards d'ici 2030. (voir graphiques)</p>	<p>À proprement parler, la durabilité sur une planète aux dimensions fixes nécessite une population stable. Cependant, la population mondiale continue de croître, quoique à un rythme moins rapide que prévu lors des précédentes projections. Environ 6,8 milliards de personnes vivent sur Terre.</p>	FNUAP (2009)
6	Protection et promotion de la santé	<p>Entre 1990 et 2007, le nombre de décès chez les enfants âgés de moins de 5 ans a chuté de 93 pour 1 000 naissances vivantes à 67, soit de 12,6 millions à environ 9 millions aujourd'hui, et ce malgré l'accroissement de la population^b. L'impact du paludisme a diminué dans 27 pays. Le nombre de personnes infectées par le VIH est en déclin depuis 1996 et atteignait 2,7 millions en 2007. Après avoir culminé à 2,2 millions en 2005, les décès dus au sida sont depuis en baisse et se chiffrent à 2 millions en 2007. Entre 1998 et 2000, 23 pays ont enregistré un accroissement (de deux ou plusieurs années) de l'espérance de vie à la naissance, tandis que 21 autres ont enregistré une baisse.</p>	<p>La mortalité maternelle n'a pas diminué dans les pays en développement. On recense dans ces pays 450 décès maternels pour 100 000 femmes. Les décès dus au paludisme représentent une part de 88 % en Afrique subsaharienne. L'impact de la tuberculose est de nouveau en augmentation, passant de 8,3 millions de nouveaux cas en 2000 à 9,2 millions en 2006 et 9,3 millions en 2007. En 2007, la majorité de ces cas ont été recensés en Asie (55 %) et en Afrique (31 %)^c.</p>	<p><i>Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009</i> OMS, 2009</p>

<i>A21 Ch Titre</i>	<i>Tendances favorables</i>	<i>Tendances défavorables</i>	<i>Source</i>
7 Promotion d'un modèle viable d'établissements humains	Le pourcentage de la population urbaine des pays en développement vivant dans des bidonvilles est passé de 50 % en 1990 à 36 % en 2005. Les conditions de vie des habitants des bidonvilles se sont améliorées dans toutes les parties du monde, à l'exception de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie occidentale. L'utilisation croissante d'installations améliorées pour la distribution de l'eau et l'assainissement est particulièrement remarquable en Chine. De simples interventions à faible coût pourraient améliorer significativement la situation dans les régions où la majorité des habitants des bidonvilles sont seulement privés d'un abri.	L'Afrique subsaharienne enregistre toujours le plus grand nombre de bidonvilles. Les améliorations dans la plupart des pays de cette partie du continent africain nécessiteront d'énormes investissements dans plusieurs secteurs. Le nombre d'habitants des bidonvilles s'est accru en Asie occidentale, principalement en raison des guerres et conflits locaux. Malgré les améliorations constatées dans monde au niveau des bidonvilles, la crise du logement et de l'énergie pourrait ralentir les progrès voire, dans certains cas, annihiler les tendances positives ^d .	<i>Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009</i> ONU-Habitat, 2009

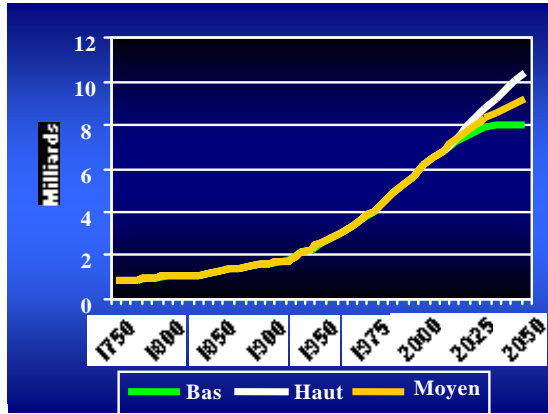
^a Pour plus d'informations sur les activités et bilans par pays, consulter le lien : <http://www.unep.fr/scp/marrakech/consultations/national>.

^b Nations Unies, Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009, New York, 2009.

^c Ibid.

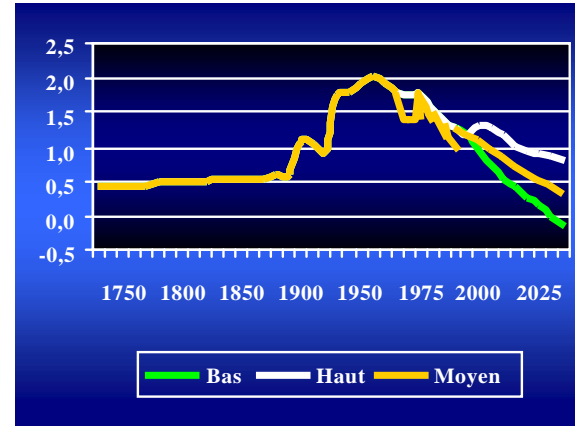
^d Ibid., et Rapport annuel d'ONU-Habitat 2008.

Figure I
Population mondiale,
 1750-2050



Source : Division de la population et du développement, DAES.

Figure II
Taux de croissance de la population mondiale,
 1750-2050



Source : Division de la population et du développement, DAES.

2. Conservation et gestion des ressources aux fins du développement

Tableau 2
Bilans de la conservation et gestion des ressources aux fins du développement

A21 Ch	Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
9	Protection de l'atmosphère	<p>Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a mené une évaluation des nombreuses publications sur la question, qui a été bien accueillie par les décideurs politiques. De nombreux pays ont adopté des plans nationaux visant à résoudre les problèmes climatiques. Des programmes pilotes sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable pourraient apporter quelques éléments de réponse. Pour la première fois, en 2008, les pays ont investi davantage dans l'énergie renouvelable que dans l'énergie classique. Plusieurs villes ont adopté le gaz naturel comprimé (GNC) dans leurs parcs automobiles.</p> <p>Le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (la Convention d'Aarhus) entrera en vigueur en octobre 2009. Il aidera à identifier les plus grands pollueurs des communautés de l'Europe.</p> <p>Depuis 1985, année où l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique est reconnu comme un problème majeur, des efforts sont entrepris pour réduire et cesser l'utilisation de chlorofluorocarbones (CFC) et autres substances appauvrissant la couche d'ozone. Vers le début de l'année 2003, les pays développés avaient réduit leur consommation de CFC de plus de 99 % et les pays en développement de plus de 50 %. En tenant compte des temps de réponse, la concentration de CFC dans la couche d'ozone stratosphérique retombera aux niveaux d'avant 1980 d'ici le 2050^a.</p>	<p>Les émissions de GES s'accroissent au taux plafond des précédentes projections faites par le GIEC. Au regard des tendances actuelles, ces émissions augmenteront de 45 % d'ici 2030, ce qui pourrait provoquer une hausse de 6 °C de la température moyenne mondiale.</p> <p>Les objectifs du Protocole de Kyoto ne sont pas encore atteints au niveau national, et la conclusion d'un accord sur la prochaine série d'engagements ou d'actions concertées reste en suspens.</p> <p>Les concentrations de particules restent très élevées dans les grandes villes des pays en développement dont l'économie continue de croître mais qui n'ont pas encore entrepris la lutte contre la pollution.</p> <p>La demande énergétique devrait enregistrer une hausse de 45 % entre 2006 et 2013. Les combustibles fossiles devraient continuer à représenter 80 % de l'énergie consommée jusqu'en 2030.</p>	<p>GIEC</p> <p>AIE – Perspectives énergétiques mondiales 2008</p> <p>Examen annuel 2008 du Pacte mondial des Nations Unies</p>
	Énergie	<p>La demande en énergie a diminué en raison de la hausse des prix et du ralentissement économique, mais elle devrait quand même enregistrer une augmentation de 45 % de 2006 à 2013^b. Les combustibles fossiles compteront toujours pour 80 % de l'énergie consommée en 2030, même si les technologies renouvelables modernes connaissent une croissance plus rapide (7,2 % par an en moyenne) que toute autre source dans le monde. Deux tiers des ménages pauvres n'ont toujours pas accès aux combustibles propres pour cuisiner; ce chiffre devrait augmenter d'ici 2030^c.</p>	<p>Le système énergétique mondial est à la veille de changements. Les tendances mondiales actuelles sur le plan de l'approvisionnement et la consommation en énergie ne sont pas durables dans les trois aspects. Pour renverser ces tendances, il faut garantir la fourniture d'une énergie fiable et accessible et procéder à une rapide transition vers un système d'approvisionnement énergétique efficace, sobre en carbone et respectueux de l'environnement.</p>	

A21 Ch	Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
10	Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres	Plusieurs projets menés dans les pays en développement contribuent au développement et au renforcement des capacités au niveau du cadastre, de l'administration des biens fonciers, de la sécurité des droits fonciers, de l'application des technologies avancées dans l'administration des biens fonciers, et du développement communautaire. Le programme de gestion des ressources en terres rurales de la Banque mondiale en est un exemple. Le FEM a alloué 332 millions de dollars de ressources supplémentaires à une enveloppe de 2,3 milliards de dollars destinée à cofinancer 88 projets de lutte contre la dégradation des terres. Au niveau mondial, plusieurs politiques ont été adoptées lors de la dix-septième session de la Commission du développement durable (CDD17).	5,8 millions de kilomètres carrés de terres sont dégradées par la déforestation, 6,8 millions par le surpâturage, 1,37 millions pour obtenir du bois de chauffage, 5,5 millions en raison d'une mauvaise gestion agricole, et 195 000 à des fins industrielles et d'urbanisation.	Commission sur le développement durable Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification Banque mondiale FAO FEM, 2009
11	Lutte contre le déboisement	Entre 2000 et 2005, la superficie forestière mondiale a régressé de 13 millions d'hectares par an, compensée en partie par un gain de 5,7 millions d'hectares en superficie (majoritairement en Chine). Le déclin annuel net qui en résulte (soit 7,3 millions d'hectares) est plus faible que les 8,9 millions perdus par an entre 1990 et 2000. Plusieurs instruments innovants, dont l'achat de services écosystémiques, sont actuellement utilisés à plus grande échelle pour préserver les forêts. La réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts pourrait empêcher 83,6 milliards de tonnes de dioxyde de carbone de polluer l'atmosphère d'ici 2030.	La déforestation représente 35 % des émissions de carbone dans les pays en développement, et 65 % au moins dans les pays développés.	FAO – Situation des forêts du monde, 2009 DAES/Division du développement durable – <i>Trends in sustainable development 2008-2009</i> ONU/DAES, Policy Brief n° 16 – « Forests: the Green and REDD on Climate Change » (avril 2009)
12	Gestion des écosystèmes fragiles: lutte contre la désertification et la sécheresse	Les analyses plus récentes indiquent une prise en compte des considérations environnementales dans une grande partie du Sahel depuis le début des années 1990. Au niveau mondial, plusieurs politiques ont été adoptées lors de la CDD17, notamment l'intégration de plans d'action nationaux (PAN) – préparés par la quasi-totalité des pays concernés – dans les stratégies nationales de développement durable, ainsi que le renforcement des bases de connaissances et d'informations. Au cours des trois dernières années, le PAM (Programme alimentaire mondial) a investi 300 millions de dollars dans des programmes visant à protéger les écosystèmes fragiles (par ex. construction ou rénovation de bassins, de puits, de systèmes d'irrigation, et de digues).	Les zones arides occupent près de 40 % de la surface terrestre et sont habitées par plus de 2 millions de personnes, soit environ un tiers de la population mondiale. Les terres arides de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie centrale sont parmi les plus vulnérables au changement climatique, plus particulièrement le corridor reliant le Mali à l'Éthiopie. Le changement climatique peut augmenter le risque de sécheresse et de désertification.	CNULD DAES/Division du développement durable – <i>Trends in sustainable development 2008-2009</i>

A21 Ch	Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
13	Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes	<p>Les montagnes représentent 25 % de la surface terrestre et sont habitées par 12 % de la population mondiale, apportent 50 % des eaux douces superficielles de la planète, et accueillent la moitié des 34 zones de grande diversité biologique du monde.</p> <p>Les régions montagneuses protégées se sont multipliées par 6 à 8 au cours des 40 dernières années, et occupent 11,4 % de la surface montagneuse mondiale.</p>	<p>La biodiversité des montagnes est actuellement menacée par le changement climatique et l'utilisation non durable des ressources qui s'y trouvent, notamment la déforestation et les effets pervers du tourisme. Quelque 270 millions de personnes vivant dans des zones de montagnes rurales sont exposées à la famine.</p>	<p>FAO</p> <p>Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes</p> <p>Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses</p>
14	Promotion d'un développement agricole et rural durable	<p>La CDD17 a conclu un accord historique pour la recherche d'une révolution verte durable, plus particulièrement en Afrique, afin de notamment aider les petits exploitants agricoles ainsi que les femmes de ce secteur. L'accord appelle à un renforcement des efforts d'investissement (notamment de la part du secteur public et avec le soutien de l'APD) dans les infrastructures agricoles, la recherche, les travaux d'agrandissement, et les actions marketing, ainsi qu'à un encouragement de la multiplication des bonnes pratiques.</p> <p>En 2008, la production végétale mondiale se chiffrait à 610 millions de tonnes et devrait atteindre 656 millions en 2009-2010. Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les pays en développement ont gonflé de 3 % chaque année entre 1980 et 2005, en raison notamment de la croissance des enveloppes budgétaires (4,5 % par an) en Asie et en Afrique subsaharienne.</p> <p>Les accords globaux ont permis d'obtenir des soutiens financiers pour la sécurité alimentaire, notamment pour stimuler l'agriculture dans les pays en développement. Les programmes de la FAO apportent un soutien technique à l'intensification de la production ainsi que des solutions à la hausse des prix.</p>	<p>La hausse des prix alimentaires en 2008 a provoqué une amplification de la famine. Dans de nombreux pays africains, les dépenses agricoles représentent bien moins de 10 % des enveloppes budgétaires, comme souhaité dans la Déclaration de Maputo de 2003.</p> <p>Après avoir été reporté, le Cycle de négociations de Doha pour le développement devait aboutir à une ouverture des marchés agricoles des pays développés aux pays en développement.</p>	<p>FAO</p> <p>Fonds international de développement agricole</p> <p><i>Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009</i></p>
15, 16, 17	Préservation de la diversité biologique, des biotechniques, et protection des océans	<p>Outre ses avantages intrinsèques, la biodiversité fournit des services essentiels comme la gestion et la purification de l'eau, la conservation des sols, le stockage du carbone, et une réduction de la vulnérabilité aux inondations, sécheresses et glissements de terrain. L'Assemblée générale a proclamé l'année 2010 comme l'Année internationale de la diversité biologique.</p>	<p>Selon la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), 869 espèces sont éteintes (à l'état sauvage ou non); ce chiffre s'élève à 1 159 si l'on inclut les 290 espèces menacées d'extinction considérées comme éventuellement éteintes. Dans l'ensemble, 16 928 espèces au moins sont menacées d'extinction.</p>	<p>CDB</p> <p>FAO</p> <p>ONU-Océans</p> <p>UICN</p> <p>OMI</p>

A21 Ch Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
	<p>L'accord proposé pour un système mondial d'accès et de partage des avantages (APA) lors de la prochaine Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) pourrait aider à récompenser les collectivités locales pour leurs ressources génériques, et à créer des mesures d'incitation à la conservation de la biodiversité. Le PNUE a facilité le processus consultatif afin d'améliorer l'interface entre la science et l'élaboration des politiques au service de la biodiversité.</p>	<p>Les zones protégées ne sont pas toutes correctement gérées ou capables de résister à la pollution, au changement climatique, au tourisme irresponsable, au développement d'infrastructures et à la demande croissante pour les ressources en eau et en terres. La conservation efficace de la biodiversité, à l'intérieur comme à l'extérieur des zones protégées, nécessite un investissement continu^d.</p>	<p><i>Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009</i></p>
	<p>Les zones protégées sont la pierre angulaire des efforts de conservation des espèces et des écosystèmes. Fin 2008, seuls 18 millions de kilomètres carrés de terres et 3 millions de kilomètres carrés d'eaux territoriales (représentant un total de 12 % de la surface terrestre et 1 % de la surface maritime de la planète) bénéficiaient d'une forme de protection (voir fig. III).</p>	<p>Moins d'un pour cent des océans est protégé. L'Organisation maritime internationale (OMI) continue activement de désigner des zones spéciales, au titre de la Convention Marpol, et des zones maritimes particulièrement vulnérables nécessaires à la protection contre les dommages causés par le trafic maritime mondial. En outre, elle élabore actuellement des mesures internationales visant à minimiser le transfert d'espèces aquatiques envahissantes par le biais de la biosalissure des navires.</p>	
	<p>L'aquaculture est le secteur de production alimentaire animale dont la croissance est la plus rapide, devançant l'accroissement de la population tant dans la production que dans le nombre d'emplois, avec une croissance du volume par habitant de 6,9 % par an (7,8 kg en 2006 contre 0,7 kg en 1970).</p>	<p>Les espèces marines sont menacées par la surpêche, le changement climatique, les espèces envahissantes, l'aménagement des zones côtières, et la pollution. Le pourcentage des espèces de poissons en diminution, totalement exploitées ou surexploitées et en voie de rétablissement est passé de 70 % à 80 % entre 1995 et 2006. Au moins 17 % des 1 045 espèces de requins et de raies, 12,4 % des mérous et six des sept espèces de tortues marines sont menacés d'extinction. 27 % des 845 espèces des coraux constructeurs de récifs sont menacées, et 20 % d'entre elles le sont potentiellement. 27,5 % des oiseaux marins sont menacés d'extinction, contre 11,8 % des oiseaux terrestres.</p>	
	<p>Le FEM a créé 26 fonds d'affectation spéciale, pesant au total plus de 300 millions de dollars, afin de soutenir le financement de 800 projets liés à la biodiversité dans 150 pays; ces fonds créent ou gèrent 1 600 zones protégées occupant une superficie de 360 millions d'hectares et veillent à la protection de la biodiversité sur plus de 100 millions d'hectares de terres productives.</p>	<p>Une part importante des espèces qui, à l'heure actuelle, ne sont pas menacées d'extinction sont vulnérables au changement climatique. Cela inclut 30 % des oiseaux non menacés, 51 % des coraux non menacés, et 41 % des amphibiens non menacés.</p>	

A21 Ch Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
18 Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : Application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau	<p>Les avancées récentes dans la biotechnologie alimentaire, notamment les améliorations des procédés industriels et des systèmes de contrôle, ainsi que les techniques permettant de veiller au respect des exigences de sécurité alimentaire et de qualité nutritionnelle, sont susceptibles de jouer un rôle de plus en plus majeur dans les ressources vivrières, compte tenu surtout de la récente crise alimentaire. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques adopté en 2000 a pour but de garantir une utilisation des avancées technologiques qui respecte la santé humaine et l'environnement. Le Protocole permet aux pays en développement d'élaborer des cadres pour la biosécurité ainsi que les règlements et politiques associés en fonction de leurs situations et de leurs priorités nationales et sectorielles.</p> <p>La FAO soutient l'utilisation durable des ressources phytogénétiques et des services écosystémiques. L'Organisation apporte également un soutien technique pour limiter l'utilisation des pesticides. La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) se compose de 750 organisations Membres dans 108 pays.</p> <p>L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) soutient la lutte contre la pauvreté grâce au tourisme durable, notamment les critères de référence pour le tourisme durable, le programme de tourisme du patrimoine mondial, ainsi que la sensibilisation au changement climatique, le renforcement des capacités sur l'adaptation et l'atténuation dans le secteur touristique.</p> <p>Le volume de ressources en eau douce tourne autour de 35 millions de kilomètres cubes, soit environ 2,5 % du volume d'eau total.</p> <p>Globalement, l'agriculture représente 69 % des prélèvements d'eau, l'industrie 23 %, et les ménages 8 %.</p> <p>Le monde avance plus vite que prévu vers la concrétisation de l'objectif 2015 fixé pour l'accès à l'eau potable, même si certains pays mènent encore une lutte difficile (voir fig. IV).</p> <p>La CDD17 a conclu un accord historique pour une gestion intégrée des ressources en eau et en terres.</p> <p>Les évolutions scientifiques peuvent contribuer à l'élaboration de stratégies de gestion durables et à long terme des ressources en eau. On peut citer notamment les techniques nucléaires et des isotopes visant à évaluer avec précision la taille, l'emplacement et le taux de reconstitution des ressources en eau, et déceler la pollution des eaux souterraines. Depuis 2007, des atlas dans lesquels figurent des dizaines de milliers de données sur l'hydrologie isotopique ont été assemblés pour l'Afrique et l'Asie.</p>	<p>Les ressources limitées en eau douce, toujours plus sollicitées par l'accroissement de la population, la hausse de l'activité économique et l'amélioration du niveau de vie, suscitent de plus en plus de conflits et de concurrence. En outre, les actions isolées et non coordonnées imputables aux approches sectorielles dominantes ne font qu'aggraver ce constat.</p> <p>884 millions de personnes dans le monde vivent à partir de sources d'eau brutes. 84 % d'entre elles (soit 746 millions) vivent dans des zones rurales. Pas moins de 5 millions de décès dus à des maladies hydriques sont recensés chaque année.</p> <p>D'ici 2025, plus de 2,8 milliards de personnes vivront dans 48 pays touchés par le stress hydrique et la pénurie d'eau.</p> <p>Globalement, chaque personne dispose d'environ 9 000 mètres cubes d'eau douce chaque année. D'ici 2025, ce chiffre devrait chuter à 5 100 mètres cubes.</p>	<p>CDD ONU-Eau <i>Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009</i> AIEA Bureau des affaires spatiales de l'ONU</p>

A21 Ch Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
	Observer et comprendre le cycle hydrologique mondial contribue fortement à une gestion efficace de l'eau, et la technique spatiale (principalement les satellites d'observation de la Terre) joue un rôle important dans la collecte de données au service des études sur l'eau. Les appareils de télédétection offrent des possibilités de couverture étendue pouvant aider les chercheurs à obtenir des informations utiles pour créer des cartes d'utilisation et d'occupation du sol.	L'eau est de plus en plus perçue comme la contrainte principale à la production alimentaire, à égalité, si ce n'est plus, avec la rareté des terres. La culture irriguée représente plus de 70 % des prélèvements d'eau dans le monde (plus de 80 % pour certaines régions). Entre 1990 et 2000, le volume d'eau prélevé à des fins agricoles a augmenté de 8 %. Même avec une estimation de 15 % à 20 % d'eau d'irrigation supplémentaire sur les 25 années à venir – ce qui semble quelque peu optimiste – de graves conflits pourraient naître entre l'eau pour la culture irriguée et l'eau destinée à d'autres fins humaines et écosystémiques ^e .	

^a Ibid.

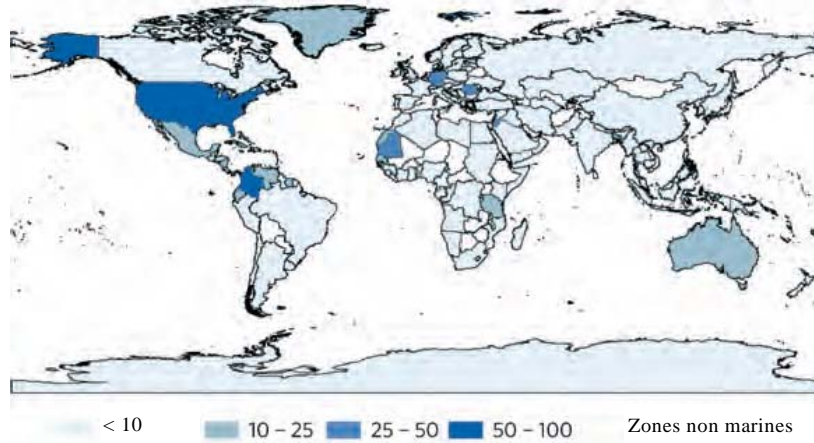
^b Perspectives énergétiques mondiales 2008, Agence internationale de l'énergie, OCDE/AIE, 2008.

^c Ibid.

^d Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009, Nations Unies, New York, 2009.

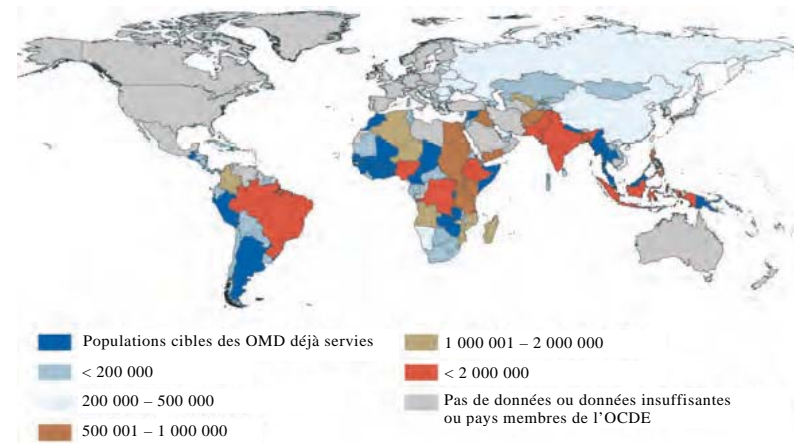
^e Gestion intégrée des ressources en eau, Partenariat mondial pour l'eau, Comité consultatif technique.

Figure III
Proportion de zones marines protégées, 2008 (en pourcentage)



Source : Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009.

Figure IV
Population en manque d'eau potable améliorée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement



Source : Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009.

3. Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, des déchets dangereux, des déchets solides et questions relatives aux eaux usées, et des déchets radioactifs

Tableau 3

Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques et des déchets

<i>A21 Ch Titre</i>	<i>Tendances favorables</i>	<i>Tendances défavorables</i>	<i>Source</i>
19 à 22 Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, des déchets dangereux, des déchets solides et questions relatives aux eaux usées, et des déchets radioactifs	<p>Pour ce qui est des déchets dangereux, déchets solides et questions relatives aux eaux usées, l'accent ne porte plus sur les mesures correctives sinon sur la prévention; mais il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et la récupération. Le Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides a été révisé. Les plans nationaux de mise en œuvre prévus par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants sont actuellement en élaboration. Le FEM a alloué 340 millions de dollars pour des mesures visant à réduire l'exposition des hommes et de l'environnement ces polluants, en supplément d'une enveloppe s'élevant à 474 millions de dollars.</p> <p>Un certain nombre de bonnes pratiques concernant les produits chimiques sont soutenues au niveau mondial et national.</p> <p>La Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs ainsi que les normes internationales de sécurité de l'AIEA offrent un cadre de sécurité au niveau mondial dans le domaine de la gestion et du stockage du combustible usé. Cela concerne 436 centrales nucléaires implantées dans 30 pays et 45 autres centrales en cours de construction. L'AIEA fournit de l'aide dans la manipulation sûre des sources radioactives usées couramment employées pour les applications médicales. Elle a notamment formé des équipes régionales et nationales à l'exécution d'opérations de conditionnement et de transport de différents types de sources scellées retirées du service.</p>	<p>L'information scientifique pour l'évaluation des risques liés aux produits chimiques est insuffisante. Malgré la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, une législation nationale sur les pesticides fait défaut dans de nombreux pays en développement.</p> <p>Les parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination éprouvent des difficultés à réduire la quantité des déchets dangereux, à minimiser leur production et à gérer les quantités résiduelles afin de protéger la santé humaine et l'environnement. Le défi majeur est d'intégrer les solutions aux menaces mondiales liées aux déchets dangereux dans les politiques sur le développement économique et social à l'échelle mondiale, nationale et locale.</p> <p>Les déchets radioactifs soulèvent une question de sécurité importante, à savoir : comment assurer la sûreté des installations à long terme?</p> <p>Plus de 60 pays envisagent d'inclure l'énergie nucléaire dans leur futur bouquet énergétique.</p>	<p>ONUDI</p> <p>Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants</p> <p>FAO</p> <p>Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination</p> <p>AIEA</p> <p>PNUE</p>

A21 Ch Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
Pollution atmosphérique	<p>Les principales sources humaines de particules sont les centrales électriques, l'industrie, les véhicules, la cuisine domestique et les combustibles de chauffage, la construction, et les incinérateurs de déchets. Les pays fabriquant leur énergie à partir du charbon présentent des concentrations particulièrement élevées de particules en suspension. Depuis 1970 environ, la pollution atmosphérique particulière des pays développés, et plus récemment des pays en développement, s'est réduite grâce aux systèmes de contrôle dans les centrales électriques et les installations industrielles, à l'utilisation de combustibles plus propres (tels que le gaz naturel), et à la pose obligatoire de catalyseurs sur les véhicules. Néanmoins, les concentrations de particules restent très élevées dans les grandes villes des pays en développement dont l'économie continue de croître mais qui n'ont pas encore entrepris la lutte contre la pollution^a.</p>		

^a Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable, *Trends in Sustainable Development 2006-2007*, publication des Nations Unies, numéro de vente : E.06.II.A.1).

19. D'une manière générale, quelques progrès ont été réalisés dans la réduction de la pollution atmosphérique et la gestion des déchets, plus particulièrement des déchets dangereux. Il n'empêche que nombreux problèmes subsistent encore.

20. La Convention de Bâle de 1989 sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination est entrée en vigueur en mai 1992. Malgré les avancées réalisées à ce jour, les parties à la Convention éprouvent des difficultés à réduire la quantité des déchets dangereux, à minimiser leur production et à gérer les quantités résiduelles afin de protéger la santé humaine et l'environnement. Le défi majeur est d'intégrer les solutions aux menaces mondiales liées aux déchets dangereux dans les politiques sur le développement économique et social à l'échelle mondiale, nationale et locale. Cela est possible en menant une action de sensibilisation aux incidences possibles, en unifiant ou coordonnant le processus d'élaboration des politiques au niveau mondial, national et local, et en harmonisant les planifications et les enveloppes budgétaires à l'échelle nationale ou sectorielle.

21. La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, dont les fonctions de secrétariat sont confiées conjointement à la FAO et au PNUE, est entrée en vigueur le 24 février 2004. Cependant, sa mise en œuvre reste entravée notamment par la portée géographique limitée de la législation nationale de nombreux pays en développement, en raison du manque de ressources et d'expertise techniques.

22. Le développement industriel est certes important pour la croissance économique, mais une industrialisation mal gérée peut également entraîner une pollution de l'eau et de l'atmosphère ainsi que des problèmes liés aux déchets dangereux. L'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) a lancé plusieurs programmes visant à la transition vers un système de production plus propre. L'un d'eux concerne l'élimination des hydrocarbures fluorés (HFC) et autres substances appauvrissant la couche d'ozone. En partenariat avec le FEM, l'Organisation a supervisé la préparation de plusieurs des premiers plans nationaux de mise en œuvre prévus par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ainsi que la réduction et le contrôle de l'utilisation du mercure dans le secteur de l'extraction à petite échelle.

23. De même, s'agissant de la gestion des produits chimiques dans l'agriculture, la FAO soutient que la lutte intégrée contre les insectes nuisibles est la meilleure stratégie à adopter. Afin de lutter contre la contamination généralisée du sol et des ressources en eau, la FAO a révisé et mis à jour le Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides pour une meilleure gestion de ces derniers; elle a également entrepris une action de sensibilisation et élaboré des mesures ciblant les pesticides périmés dans les pays et régions concernés.

24. Les centrales nucléaires du monde génèrent du combustible usé à partir de la production d'électricité dans une trentaine de pays. La totalité de ce combustible usé est stocké sur site ou hors site dans des installations de stockage spécialisées, en attendant les décisions finales relatives à sa destruction. La Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs ainsi que les normes internationales de sécurité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pourraient offrir un cadre de sécurité au niveau mondial dans le domaine de la gestion du combustible usé. Une question de

sécurité importante se pose dès lors : comment assurer la sûreté des installations pour un stockage à long terme de ce combustible? La confiance en l'intégrité permanente du combustible, de son conteneur, et de la structure du bâtiment de stockage des déchets doit être de rigueur. L'AIEA soutient la recherche internationale dans les domaines du contrôle, de l'inspection et autres composantes des pratiques de gestion sûre. Les normes de sécurité pour la gestion du combustible usé font également l'objet d'une révision destinée à couvrir un plus grand champ d'activités³.

25. L'AIEA poursuit ses travaux sur les questions de durabilité liées au développement de l'énergie nucléaire, notamment le changement climatique et l'énergie nucléaire. L'Agence supervise également des programmes sur les environnements marin et terrestre dans des domaines tels que la détection et le sort des radio-polluants dans les zones océaniques et côtières.

26. La gestion propre des déchets solides doit impliquer bien plus qu'une simple élimination ou récupération sûre des déchets produits; elle doit s'intéresser à la cause profonde du problème en tentant de faire évoluer les modes non viables de consommation et de production. Pour ce faire, il est nécessaire de minimiser le poids des déchets, maximiser une réutilisation et un recyclage respectueux de l'environnement, promouvoir une élimination et un traitement propres des déchets, et étendre la couverture de la collecte des déchets. Cela signifie également la concrétisation de l'objectif d'assainissement. En 2006, 2,5 milliards de personnes dans le monde ne disposaient toujours pas de système d'assainissement. Le plus grand défi se situe en Asie du Sud, où 580 millions d'habitants vivent sans installations d'assainissement amélioré⁴.

B. Institutions et gouvernance

27. La présente section rappelle les progrès accomplis sur les composantes d'Action 21 concernant la gouvernance et les institutions. Elle porte sur les structures institutionnelles créées au niveau mondial dans le but de superviser la mise en œuvre d'Action 21, ainsi que sur le rôle et les contributions des principaux groupes. Un tableau synthétique figure à la suite de cette section (tableau 4).

28. Les dispositifs institutionnels internationaux sont essentiels pour le développement durable. Chaque année, l'Assemblée générale étudie la question comme faisant partie intégrante de son programme pour le développement. Elle examine un certain nombre de points, allant des avancées globales réalisées dans la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, l'exécution de la Stratégie de Maurice pour les PEID (petits États insulaires en développement), la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, les trois Conventions de Rio et le PNUE au développement durable dans les régions montagneuses et aux nouvelles sources renouvelables d'énergie. Par ailleurs, les États Membres donnent des instructions à la Commission du développement durable lors de sa prochaine session.

³ AIEA, Radioactive waste management, Issue Brief.

⁴ *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, 2009, Nations Unies, New York, 2009.

29. Lors de sa session de fond de 2009, tenue à Genève du 6 au 31 juillet, le troisième examen ministériel annuel du Conseil économique et social (ECOSOC) a mis l'accent sur la mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international à l'égard de la santé publique mondiale.

30. Le débat consacré aux questions de coordination a porté principalement sur le suivi de la Déclaration ministérielle de 2008 relative à la mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international en matière de développement durable. Une résolution a également été adoptée pour notamment demander au système de l'ONU d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable.

31. L'ECOSOC a adopté une déclaration ministérielle relative à la mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de santé publique mondiale. Les ministres ont souligné leur engagement pour un renforcement des systèmes de santé qui fournissent des résultats sanitaires équitables en tant que fondement d'une approche globale.

32. La Commission du développement durable, lors de sa dix-septième session (décisionnelle), a adopté une série de mesures concrètes et de politiques⁵ visant à accélérer le développement agricole, traiter de la sécheresse, de la désertification, de l'utilisation des terres, du développement rural, de l'Afrique ainsi que des articulations et questions transversales, notamment les moyens d'exécution. Une série de choix politiques adoptés avait placé l'agriculture et le développement rural au cœur du programme pour le développement durable et démontré qu'une transformation radicale était nécessaire pour garantir un développement durable pour tous.

33. Les cinq commissions régionales ont contribué aux débats politiques menés durant la dix-septième session de la Commission du développement durable et la réunion intergouvernementale préparatoire. Les représentants de ces cinq commissions régionales ont examiné, d'un point de vue régional, les choix politiques et les mesures possibles pour accélérer la mise en œuvre des cinq thèmes que sont l'agriculture, le développement rural, le sol, la sécheresse, la désertification et l'Afrique.

34. Préalablement à la dix-septième session de la Commission, trois réunions intersessions ont été organisées par la Division du développement durable. La première s'est tenue à Bangkok, du 28 au 30 janvier 2009 (voir E/CN.17/2009/13 et E/CN.17/2009/16), sous la forme d'un atelier de renforcement des capacités axé sur l'amélioration de la productivité agricole, de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des moyens de subsistance des populations rurales. La deuxième a eu lieu à Windhoek les 9 et 10 février 2009 (voir E/CN.17/2009/14 et E/CN.17/2009/15) et porté sur le thème « l'agriculture en Afrique au XXI^e siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable ». La troisième, tenue du 22 au 30 mars 2009 (voir E/CN.17/2009/17) à l'Institut des hautes études écologiques d'Arava, dans le kibboutz Ketura, au sud d'Israël, a concerné l'élaboration de méthodes concrètes visant à la remise en état des terres dégradées.

35. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a apporté un soutien technique et financier à l'Union africaine/Conférence ministérielle africaine sur

⁵ Voir *Official Records of the ECOSOC, 2009, Supplement n° 9*, chap. I.B, résolution17/1.

l'environnement pour la préparation et l'adoption d'une position de négociation commune de l'Afrique sur le changement climatique à l'approche de la quinzième session de la Conférence des Parties. Dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du de l'Union africaine (UA) et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la CEA continue de jouer un rôle important dans la mise en œuvre de l'initiative conjointe de l'UA, de la CEA et de la Banque africaine de développement (BAD) en matière de politique foncière en Afrique. Le cadre panafricain de politique foncière, assorti de directives, qui constitue un résultat majeur de l'Initiative, a été adopté par la Conférence des Ministres africains de l'agriculture, des terres et de l'élevage en avril 2009 et approuvé lors du Sommet de l'UA en juillet 2009.

36. La Commission économique pour l'Europe (CEE) soutient le processus « Environnement pour l'Europe » visant à relever les défis environnementaux. Elle a créé un fonds d'actions privé qui privilégiera les projets d'investissement liés à l'efficacité énergétique et à l'énergie renouvelable dans douze pays de l'Asie centrale et de l'Europe orientale et du Sud-Est. Le Groupe de travail conjoint CEE/OCDE/Eurostat sur les statistiques du développement durable a rédigé un rapport intitulé « Measuring sustainable development » (mesures du développement durable), publié en mars 2009⁶. Pour ce qui est du secteur du transport, son forum mondial pour l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29) élabore actuellement des méthodologies, cycles de test et méthodes de mesure communs pour les véhicules, notamment pour les émissions de dioxyde de carbone. S'agissant la réduction de la pollution atmosphérique, des travaux en cours, au titre de la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, intègrent les stratégies visant à contenir la pollution de l'air tout en atténuant les changements climatiques pour des économies de coûts.

37. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a lancé, dans certains pays, une série d'études sur l'économie du changement climatique. Des études régionales et la mise en œuvre de projets sur l'infrastructure urbaine durable ont été entreprises en coordination avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ainsi que la mise en œuvre d'un projet sur la durabilité des mégapoles régionales dans six pays de la région. La Commission a par ailleurs mis à jour et perfectionné une base de données de variables et d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux destinés à améliorer l'évaluation des avancées réalisées vers le développement durable.

38. En 2008, la CESAP a privilégié une meilleure compréhension des questions liées à l'équilibre entre la sécurité énergétique et le changement climatique en vue du développement durable « à faible carbone ». Pour l'année 2009, en revanche, l'accent est mis sur le problème de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable en raison des crises multiples. La Commission a, en outre, continué à promouvoir la croissance verte qui, de ce fait, incite plusieurs pays de la région Asie-Pacifique à créer des politiques, programmes et institutions en ce sens.

39. Afin de protéger la qualité et la disponibilité des ressources en eau douce, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé une réunion d'experts sur l'utilisation d'indicateurs et d'indices de gestion de la qualité

⁶ Disponible à l'adresse : http://www.unece.org/stats/publications/Measuring_sustainable_development.pdf.

de l'eau dans cette région. Elle a également préparé une étude sur l'adoption de modes de production et de consommation viables des ressources en eau dans la région arabe (intitulée « Towards Sustainable Patterns of Production and Consumption of Water Resources in the Arab Region ») et organisé un atelier sur les négociations et le règlement des différends relatifs au partage des cours d'eau internationaux. La Commission a par ailleurs contribué au développement d'un cadre de plan d'action arabe pour l'atténuation et l'adaptation aux incidences du changement climatique grâce au mécanisme de coordination régional.

40. Plusieurs mécanismes et instruments juridiques sont entrés en vigueur depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue en 1972 à Stockholm. Le PNUE a été créé, de même que les trois Conventions de Rio⁷ et la Commission sur le développement durable. Une attention plus soutenue a été prêter à l'identification et l'élaboration de concepts et principes du droit international se rapportant au développement durable, sur la base des principes énoncés dans la Déclaration de Rio. Cela pourrait avoir des conséquences concrètes, par exemple dans la facilitation et la promotion de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques, et dans l'exécution, l'interprétation et l'harmonisation des instruments actuels. Les principes de la Déclaration de Rio sont également de plus en plus reflétés dans les lois nationales.

41. La reconnaissance de la situation spéciale des pays en développement et de leurs responsabilités propres s'est également été généralisée. Des mécanismes et instruments juridiques internationaux soutiennent le besoin d'assistance, notamment, par exemple, en finançant la participation à la négociation des instruments juridiques internationaux et la participation aux réunions des organes créés par des traités après signature et ratification. Ces traités prévoient souvent un transfert de technologie et une coopération, des ressources financières et la création ou la désignation d'un mécanisme financier pour leur mise en œuvre.

42. Toutefois, même si le développement du droit international au service du développement durable a été facilité par la négociation de nouveaux instruments intégratifs ainsi que par l'adoption et l'application d'autres, au niveau national, la mise en œuvre des traités internationaux sur le développement durable au travers de la législation nationale reste irrégulière. Il est nécessaire d'approfondir les stratégies intégratives et participatives. Le manque de fonds garantis, durables et prévisibles, l'insuffisance des capacités institutionnelles et des ressources humaines, et l'accès inadapté aux technologies peuvent entraver la mise en œuvre et le respect des instruments juridiques internationaux. En outre, il est estimé que le rythme sans précédent auquel de nouveaux instruments juridiques internationaux sont adoptés dépasse la capacité actuelle à les mettre en application.

43. Une conformité totale aux traités internationaux sur le développement durable n'est pas encore atteinte. Parmi les facteurs causatifs figurent le manque de volonté politique, l'insuffisance de moyens financiers, l'incompréhension partielle des obligations précises prévues dans l'instrument, et la durée limitée de nombreuses négociations. Ce n'est probablement qu'une fois l'instrument négocié et signé qu'émerge toute la portée des conséquences qui en découlent, notamment le besoin

⁷ La Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

de ressources financières et techniques. Une autre contrainte résultant en une mauvaise utilisation des fonds pourrait résider dans le manque de coordination au niveau national, entre les collectivités nationales et locales, et entre les ministères eux-mêmes. La mise en œuvre et la conformité peuvent être entravées par des compétences opposées, des responsabilités vagues et la définition imprécise de l'origine, de la finalité et du montant des obligations financières.

44. En outre, la société civile tend à s'impliquer de plus en plus dans la mise en œuvre des instruments juridiques, et plus particulièrement la communauté scientifique qui représente une source d'informations croissante dans l'élaboration des instruments juridiques internationaux traitant de l'environnement. Ainsi, plusieurs établissements scientifiques et/ou techniques ont été créés par divers instruments juridiques internationaux. Ces établissements ont été invités à s'inspirer des travaux menés par l'ensemble de la communauté scientifique, notamment les autres forums intergouvernementaux, et à intégrer leur expertise dans l'orientation de la politique des organes des conventions auxquels ils appartiennent.

45. Il importe également de créer des indicateurs de développement durable car ceux-ci sont nécessaires à la promotion de l'intérêt pour le développement durable et aident l'ensemble des décideurs politiques à adopter des politiques nationales saines sur le développement durable. La troisième série d'indicateurs révisés par la Commission du développement durable a été finalisée en 2006 par un groupe d'experts issus de pays développés et en développement et d'organisations internationales. La version révisée contient 96 indicateurs, dont 50 indicateurs de base⁸.

Principaux groupes

46. En 2009, les neuf principaux groupes ont renforcé leurs efforts de coordination en élaborant des actions prioritaires⁹ et en lançant plusieurs initiatives politiques¹⁰. Les représentants de ces groupes ont non seulement participé à un certain nombre de réunions régionales ayant directement contribué à la dix-septième session de la Commission du développement durable, mais également assisté plus régulièrement aux délégations gouvernementales durant les réunions de la Commission¹¹.

47. Plus de 600 représentants issus de 118 organisations ont participé, lors de la dix-septième session de la Commission, à tous les débats consacrés aux questions officielles qui leur étaient ouverts, et ont contribué ainsi à plus de 29 interventions en séance plénière. Ils ont collaboré activement à trois tables rondes ministérielles en tant que participants et experts. Les principaux groupes ont participé à 60 manifestations parallèles différentes et à 20 autres activités connexes. En outre, ils

⁸ Les directives concernant les indicateurs et leurs feuillets méthodologiques détaillés sont disponibles à l'adresse : http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_ind/ind_index.shtml.

⁹ Le document officiel soumis par les principaux groupes lors de la réunion intergouvernementale préparatoire de la Commission, et disponible à l'adresse : <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/627/88/PDF/N0862788.pdf?OpenElement>.

¹⁰ On peut citer notamment « Le paysan d'abord » et « L'interaction entre villes et campagnes pour la sécurité alimentaire et la prospérité des marchés ». Pour plus de détails, consulter le lien : http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_mg/mg_csd17.shtml.

¹¹ L'Allemagne, la Belgique, le Canada, les Pays-Bas et Suède ont tous accueilli, en 2009, des représentants de la jeunesse au sein de leurs délégations, tandis que les Membres d'autres délégations comptaient des femmes, des ONG, des travailleurs et leurs syndicats, des entrepreneurs et industriels, et des exploitants agricoles.

ont organisé environ 60 réunions de coordination officielles lors de la dix-septième session de la Commission¹².

48. La responsabilité sociale des entreprises est devenue un élément central de leur image dans une économie mondiale où elles s'approvisionnent en matières premières et en composants par le biais des chaînes logistiques mondiales. Un nombre croissant de sociétés adoptent des initiatives volontaires pour garantir de bonnes conditions de travail et performances environnementales à travers leurs chaînes logistiques, ainsi que de bonnes relations avec leurs employés, clients, actionnaires, collectivités, militants et autres parties prenantes. Parmi les programmes encourageant la responsabilité sociale des entreprises figurent les codes de conduite, les systèmes de gestion environnementale, les échanges avec les parties prenantes, l'engagement et la philanthropie communautaires, ainsi que la reddition de comptes, la vérification des comptes et la certification. Le Pacte Mondial des Nations Unies est un exemple d'initiative multipartite volontaire destinée à promouvoir la responsabilité des sociétés dans les domaines des droits de l'homme, des droits sociaux, de l'environnement et de la corruption. Lancée en 2000, cette initiative compte aujourd'hui plus de 5 000 participants professionnels originaires de 135 pays¹³.

La communauté scientifique

49. Les techniques spatiales, telles que la télédétection, la communication par satellite, la navigation par satellite et localisation par satellite, et les informations obtenues dans l'espace, associées aux avancées des communications mobiles et l'expansion d'Internet, jouent un rôle important dans la planification et gestion des systèmes de transport, notamment l'aménagement des routes, l'acheminement, la sécurité des transports et la prévention des accidents, la réglementation de la circulation, l'aide d'urgence, la localisation et la surveillance des véhicules, le suivi et la récupération des cargaisons, le recouvrement des recettes, et le développement de systèmes de transport intelligent.

50. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a créé des plusieurs projets visant à renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques nationaux en soutenant les systèmes d'alerte rapide. Elle continue, en outre, à améliorer les prévisions et alertes de cyclones tropicaux et des crues et ondes de tempête associées par le biais de systèmes coordonnés à l'échelle régionale.

51. Le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies propose des techniques spatiales et leurs applications pour surveiller et réaliser des évaluations de l'environnement et gérer l'utilisation des ressources naturelles telles que les systèmes d'observation de la Terre, les satellites météorologiques, la communication, la navigation et les systèmes de positionnement par satellite.

52. Les données satellitaires servent à prédire les changements d'état de surface et à faire des recommandations pour des interventions adaptées et efficaces favorisant une gestion durable des sols. L'imagerie satellitaire peut servir à établir un inventaire des précédents éboulements de terrain et à recueillir des données sur les

¹² Les déclarations et interventions des principaux groupes sont disponibles sur la page Web de la Commission consacrée aux déclarations officielles, ou en consultant les pages Web de chaque groupe principal.

¹³ Examen annuel 2008 du Pacte mondial des Nations Unies, mars 2008.

paramètres pertinents concernant, entre autres, les sols, la géologie, les pentes, la géomorphologie, l'utilisation des terres, l'hydrologie, et les failles. Les outils spatiaux, également, deviennent de plus en plus importants pour la mesure du niveau de pollution atmosphérique et pour le contrôle et l'observation de l'atmosphère et de ses interactions avec la Terre.

53. Grâce à ses systèmes mondiaux de navigation par satellite, le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies contribue également dans l'obtention d'informations précises sur la localisation des véhicules, que ce soit sur terre, sur mer ou dans les airs.

Partenariats

54. Lors de la dix-septième session de la Commission du développement durable, le secrétariat a organisé un Salon du partenariat, dans le cadre du programme de travail officiel, afin de donner l'occasion aux partenariats enregistrés et autres participants l'occasion de discuter de la contribution importante de ces initiatives visant à soutenir la mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau intergouvernemental en matière de développement durable (voir : http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_par/par_index.shtml).

55. On reconnaît de mieux en mieux qu'il est nécessaire de consacrer plus d'efforts à la promotion et l'intégration de l'approche du développement fondée sur le partenariat. On manifeste également un intérêt croissant à la consolidation de la valeur ajoutée concrète que les initiatives de partenariat multipartite apportent au processus de mise en œuvre, et à la multiplication et reproduction des bonnes pratiques et contributions des partenariats.

56. De nombreuses leçons ont pu être tirées du recours aux partenariats en tant que mécanisme de mise en œuvre du développement durable. On peut citer notamment : une meilleure reconnaissance de la contribution des acteurs locaux lorsque l'efficacité d'un partenariat est testée sur le terrain, l'efficacité accrue dans les structures de coopération et le renforcement des efforts nationaux pour le développement, la promotion et facilitation des efforts de responsabilité sociale par les partenaires du secteur privé, et l'importance pour les gouvernements de continuer à jouer un rôle majeur en encourageant les partenariats car la complexité des défis liés au développement ne cessent pas de mettre à l'épreuve la capacité des gouvernements à rassembler les ressources et moyens nécessaires pour y faire face.

Tableau 4
Bilans des institutions et gouvernance

<i>A21 Ch</i>	<i>Titre</i>	<i>Tendances favorables</i>	<i>Tendances défavorables</i>	<i>Source</i>
23 à 32	Rôle des femmes, enfants et jeunes, communautés et populations autochtones, ONG, collectivités locales, travailleurs et syndicats, du commerce et de l'industrie, de la communauté scientifique et technique, et des agriculteurs	<p>Le développement durable fait face à une forte multiplication et sophistication des principaux groupes. Sur ceux accrédités auprès de l'ECOSOC, le nombre des participants actifs dans le développement durable a doublé, passant de 1 152 à 2 150 entre 1992 et 2008. Une majorité d'entre eux sont des ONG (1 427), suivies par les groupes d'enfants et de jeunes (162), les groupes de femmes (158), et la communauté scientifique (157)^a.</p> <p>Plusieurs réseaux de développement durable ont vu le jour, dont la liste de diffusion « SD-L », et sont gérés conjointement par la Division du développement durable et l'Institut international du développement durable (IIDD).</p> <p>Plusieurs réseaux d'entrepreneuriat civique ont été créés, dont par exemple la coalition pour l'entreprise sociale (« Social Enterprise Coalition ») « Ashoka: Innovators for the Public », la Skoll Foundation, l'Omidyar Network, la Schwab Foundation for Social Entrepreneurship, Root Cause, la Canadian Social Entrepreneurship Foundation, New Profit Inc., et Echoing Green. Leur logique consiste souvent à susciter un changement social à grande échelle, en accord avec leur vision, par le biais d'interventions à différents stades du processus politique, par exemple, en agissant en tant que contrôleurs, défenseurs ou innovateurs politiques, et fournisseurs de services^b.</p> <p>Au moins de juin 2009, on dénombre un total de 346 partenariats enregistrés auprès du secrétariat de la Commission du développement durable.</p> <p>Selon l'Organisme de normalisation internationale (ISO), créée en 1996, au moins 154 572 certificats ISO 14000 (systèmes de gestion environnementale) ont été délivrés dans 148 pays et économies avant fin décembre 2007. Cela représente 21 % de plus qu'en 2006.</p> <p>Le développement industriel soutenu a fortement contribué à la croissance économique et la réduction de la pauvreté au cours de ce demi-siècle, plus particulièrement en Asie. La responsabilité sociale des entreprises est de plus en plus notable. Le Pacte mondial des Nations Unies compte aujourd'hui plus de 5 000 participants professionnels originaires de 135 pays.</p> <p>La Commission du développement durable, lors de sa dix-septième session, a instauré plusieurs approches innovantes dans l'organisation de ses travaux concernant les principaux groupes, notamment des dialogues ministériels avec ces groupes et la communauté de recherche sur les politiques. L'un des résultats notables de cette initiative est la création d'un « Partenariat pour la connaissance du développement durable » visant à mobiliser des ressources intellectuelles pour soutenir les politiques et mesures mondiales et nationales sur le développement durable.</p>		<p>ISO 14000</p> <p>DAES – Section des ONG</p> <p>Division du développement durable</p>

A21 Ch Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
37 à 40 Mécanismes nationaux et coopération internationale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, arrangements institutionnels internationaux, instruments et mécanismes juridiques internationaux, et l'information pour la prise de décisions	<p>Plusieurs outils d'analyse ont été créés en soutien à la prise de décisions, tels que l'évaluation de l'impact environnemental et la mesure des progrès accomplis, l'appréciation de la vulnérabilité ou des risques, les analyses de scénarios ou de points chauds, ainsi que la planification et gestion intégrées de l'énergie et de l'eau par exemple.</p> <p>Parmi les avancées accomplies, on peut citer : une plus grande implication des acteurs non-étatiques, une meilleure compréhension par la communauté internationale des questions liées au renforcement des capacités, une insistance accrue sur les demandes des utilisateurs, une amélioration de la coordination de l'aide et de la collaboration des donateurs, davantage d'investissements pour accroître les capacités à l'échelle régionale et mondiale, et un rôle plus marqué de la technologie de l'information dans le renforcement des capacités.</p> <p>L'Assemblée générale, l'ECOSOC et la Commission du développement durable, tous proposent des principes normatifs en matière de développement durable. La Commission est l'organe de haut niveau chargé du développement durable et de son intégration dans l'ensemble des programmes de développement internationaux et nationaux; des instruments juridiques internationaux sont également en cours d'élaboration, même si le processus est mixte, par exemple Protocole de Kyoto et pourparlers post-Kyoto. Des indicateurs de développement durable ont été développés, tant au niveau mondial que national, la collecte de données s'est améliorée, bien qu'elle fasse encore défaut dans certains domaines, et des réseaux d'information sont actuellement mis en place.</p> <p>La troisième série d'indicateurs révisés par la Commission du développement durable a été finalisée en 2006 par un groupe d'experts issus de pays développés et en développement et d'organisations internationales. La version révisée contient 96 indicateurs, dont 50 indicateurs de base.</p>	<p>Une conformité totale aux traités internationaux sur le développement durable n'est pas encore atteinte. Parmi les facteurs causatifs figurent le manque de volonté politique, l'insuffisance de moyens financiers, l'incompréhension partielle des obligations précises prévues dans l'instrument, et la durée limitée de nombreuses négociations.</p>	<p>CDD Division du développement durable PNUE</p>

^a Département des affaires économiques et sociales, Système intégré des organisations de la société civile (iCSO).

^b Banuri T., Najam A., *Civic Entrepreneurship*, Vol. I, Institut de Stockholm pour l'environnement, 2002.

C. Actions dans le cadre de la coopération internationale et moyens d'exécution

57. Les progrès accomplis dans le renforcement des capacités pour soutenir l'Action 21 peuvent être synthétisés comme suit : un accroissement des capacités nationales pour l'élaboration de plans nationaux, une plus grande implication des acteurs non-étatiques, une meilleure compréhension par la communauté internationale des questions liées au renforcement des capacités, une insistance accrue sur les demandes des utilisateurs, une amélioration de la coordination de l'aide et de la collaboration des donateurs, davantage d'investissements pour accroître les capacités à l'échelle régionale et mondiale, et un rôle plus marqué de la technologie de l'information dans le renforcement des capacités (voir tableau 5).

Tableau 5
Actions dans le cadre de la coopération internationale et moyens d'exécution

A21 Ch	Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
2	Coopération internationale visant à accélérer un développement durable dans les pays en développement	<p>Le Centre pour le développement mondial identifie sept domaines de coopération internationale pour le développement, à savoir : l'aide, le commerce, l'investissement, la migration, l'environnement, la sécurité, et la technologie. Les progrès réalisés dans ces sept domaines sont mitigés.</p> <p>En 2008, le montant total net de l'APD provenant des Membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a augmenté de 10,2 % pour atteindre 119,8 milliards de dollars. Une enquête de l'OCDE sur les prévisions de dépenses des donateurs laisse suggérer une progression de 11 % de l'aide programmée entre 2008 et 2010.</p> <p>Durant l'année 2008, le réseau des accords internationaux d'investissement a poursuivi son expansion, bien que le nombre d'accords bilatéraux d'investissement conclus en 2008 (soit 59) ait été inférieur à celui de 2007 (65). Le nombre de conventions de double imposition récemment conclus (soit 75) et d'autres accords internationaux prévoyant des dispositions relatives à l'investissement (16) dépasse ceux de 2007 (69 et 13 respectivement).</p> <p>La Commission du développement durable assure la promotion d'un programme pour cette cause, mais sa mise en œuvre reste irrégulière.</p>	<p>Durant les années 90, le montant de l'APD est passé d'un « niveau record » de 0,33 % du produit intérieur brut des pays membres du CAD à 0,22 % entre 1990 et 1997.</p> <p>Le montant global des investissements directs étrangers (IDE) a atteint en 2007 un niveau record de 1,9 billion de dollars. Il a diminué d'environ 15 % en 2008, mais ce sont les économies avancées qui ont été les plus touchées par cette baisse. Les IDE connaîtront également un déclin durant l'année 2009 dans les pays en développement.</p> <p>La migration internationale est depuis longtemps un élément central de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité dans le monde; mais les restrictions s'intensifient et la migration est en déclin, de même que les mandats financiers qui, en 2004, auraient totalisé 126 milliards de dollars selon le FMI. Dans plusieurs pays d'émigration, les mandats ont dépassé de loin le montant de l'APD, voire des IDE dans certains cas.</p> <p>Dans les États postconflits fragiles, les relations tendues entre les autorités militaires et civiles ont souvent un effet négatif sur le développement.</p>	<p>Bien que le Centre pour le développement mondial ne fasse que comparer les engagements, il n'apporte pas de tendance prolongée à la hausse. Dans certains domaines, cette coopération s'est avérée meilleure que dans d'autres.</p> <p>OCDE/CAD, 2009 CNUCED, 2009 Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2008</p>
8	Intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement	<p>Quatre-vingt-deux États Membres ont soumis à la Commission du développement durable des comptes rendus sur la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement durable en 2007. Cela correspond à 43 % de l'ensemble des pays, et à 79 % des pays pour lesquels des informations sont disponibles. Deux États non Membres (Îles Cook et Niué) ont également rendu compte de la mise en œuvre d'une telle stratégie. Cela représente une augmentation de 19 % depuis 2006. Seize pays ont annoncé qu'ils sont en pleine élaboration d'une pareille stratégie.</p> <p>Beaucoup de pays, mais pas la majorité, ont demandé aux ministères chargés de la planification ou du développement de superviser les stratégies intégrées.</p>	<p>Un grand nombre de pays sont encore au stade préparatoire et certains d'entre eux n'ont pas rendu compte sur une stratégie nationale de développement durable.</p> <p>Six pays ont annoncé qu'ils n'ont pas de pareille stratégie.</p> <p>La majorité des pays n'a pas pris en compte le développement durable dans leur programme global pour le développement.</p>	<p>Division du développement durable, 2009</p>

A21 Ch Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
	Plusieurs outils de gestion intégrée des ressources en eau et de planification intégrée de l'énergie ont été mis en place.	Un mécanisme de remontée d'information efficace (contrôle, acquisition des connaissances et adaptation) n'est en place que dans quelques pays. La vision et les objectifs créés grâce à un processus de stratégies nationales de développement durable ne sont, dans la majorité des pays, pas suffisamment associés aux dépenses budgétaires nationales ou aux activités productrices de recettes. Les avancées réalisées dans la mise en œuvre d'une réforme fiscale liée à l'environnement (par exemple, les taxes écologiques, la réforme des subventions, frais des utilisateurs) restent limitées, malgré le soutien général dont bénéficient ces instruments dans de nombreuses stratégies nationales de développement durable.	
33 Ressources et mécanismes financiers	<p>Voir les chapitres 1 et 2 relatifs à l'APD et les IDE.</p> <p>La nouvelle donne écologique mondiale (un investissement d'un pour cent du PIB total sur les deux prochaines années) pourrait offrir la masse critique d'infrastructure verte nécessaire à une meilleure prise en compte des considérations environnementales dans l'économie mondiale.</p> <p>Une initiative d'aide au commerce visant à aider les pays à faible revenu à pénétrer les marchés mondiaux : en 2007, tout comme en 2006, l'aide au commerce a progressé de plus de 10 % en volume et le total des nouveaux engagements des donateurs bilatéraux et multilatéraux ont atteint 25,4 milliards de dollars, en sus d'un financement lié au commerce de 27,3 milliards de dollars accordé dans des conditions non préférentielles.</p> <p>Au cours de 18 dernières années, le FEM a réalisé un investissement direct de 8,6 milliards de dollars et obtenu un cofinancement de 36,1 milliards de dollars pour plus de 2 400 projets dans plus de 165 pays.</p>	<p>Le produit national brut mondial devrait régresser de plus de 2,6 % en 2009. Le revenu mondial par habitant devrait chuter de 3,7 % en 2009 dans les économies développées, mais également dans un grand nombre de pays en développement.</p> <p>La crise financière et la récession qui s'en suit empêcheront les pays en développement d'appliquer des politiques anticycliques pour stimuler leur économie. Pour nombre d'entre eux, la crise se manifeste par une perte des recettes d'exportation, une diminution de l'accès au financement du commerce, une baisse des investissements dans les infrastructures et l'exportation, une réduction des recettes budgétaires et des difficultés dans la balance des paiements (résolution 63/303 de l'Assemblée générale).</p> <p>Il est probable que la récession mondiale dure plus longtemps que prévu.</p>	Perspectives mondiales 2009
34 Transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités	Dans les années 90, la majorité des travaux menés sur les écotecnologies se sont axés sur le développement et le transfert de technologies destinés à supprimer les substances dangereuses des émissions et effluents, et à les traiter ou les éliminer en toute sécurité. Cependant, depuis début du XXI ^e siècle, l'accent se porte désormais sur une production plus propre, en réduisant ou éliminant les substances dangereuses intervenant dans la production.		FEM, 2009

A21 Ch Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
35 La science au service d'un développement durable	<p>Depuis 1991, le FEM a alloué 2,5 milliards de dollars pour soutenir plus de 30 technologies respectueuses du climat dans plus de 50 pays en développement, contribuant ainsi à un cofinancement estimé à 15 milliards de dollars. Le Fonds a par ailleurs financé plusieurs évaluations des besoins technologiques et autres activités similaires et de renforcement des capacités dans plus de 100 pays dans le monde.</p> <p>Plusieurs accords internationaux sur l'environnement, dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Montréal à la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, et la Convention sur la diversité biologique, prévoient des dispositions pour une nouvelle aide financière supplémentaire destinée à soutenir le transfert d'écotechnologies.</p> <p>La communauté scientifique a apporté une forte contribution dans la création d'institutions, l'évaluation professionnelle accessible au grand public, l'élaboration d'outils d'analyse (évaluation de l'impact environnemental, indicateurs, analyse de vulnérabilité, appréciation des risques, analyses des zones sensibles, analyses de scénarios, techniques d'évaluation), ainsi que dans la planification et gestion de l'eau, de l'utilisation des terres, et de l'énergie.</p> <p>La base scientifique de la prise de décisions sur le développement durable a été renforcée par la création de plusieurs instituts et groupes de réflexion dans divers pays (par ex. Allemagne, Bangladesh, Canada, Chine, États-Unis, Inde, Pakistan, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Thaïlande).</p> <p>Une autre innovation apportée par la communauté scientifique est le rôle joué par les évaluations professionnelles des publications à caractère général. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en est un exemple.</p>		

A21 Ch	Titre	Tendances favorables	Tendances défavorables	Source
36	Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation	<p>Dans la Déclaration de Bonn, issue de la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable, l'UNESCO est invitée à soutenir les États Membres et autres partenaires dans la mise en œuvre de la Déclaration, notamment via le renforcement des capacités en amont et l'apport de conseils politiques sur l'élaboration de stratégies nationales cohérentes, le suivi et l'évaluation, la reconnaissance et le partage de bonnes pratiques sur l'éducation pour le développement durable, le plaidoyer et le développement de partenariats mondiaux, en tenant dûment compte des pays post-conflits et des moins développés.</p> <p>32 universités (dont 28 aux États-Unis, 2 au Canada et 2 en Australie) proposent des formations qui attribuent des diplômes et des cours dans le domaine du développement durable.</p> <p>Le PNUE a lancé le programme du Partenariat pour la prise en compte des questions d'environnement et de viabilité dans les universités africaines.</p> <p>Plusieurs réseaux ont été créés, tels que le Réseau de communications pour le développement durable, le Réseau pour le développement durable de la Banque mondiale, et la liste de diffusion « SD-L ».</p> <p>L'Université des Nations Unies a créé les Centres régionaux d'expertise en éducation pour le développement durable et facilité la mise sur pied du réseau de promotion de la durabilité dans l'enseignement de troisième cycle et la recherche (ProSPER.Net) dans la région Asie-Pacifique.</p> <p>L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche organise des programmes de formation sur le développement durable.</p>		<p>UNESCO, 2009</p> <p>PNUE, 2009</p> <p>Institut des Nations Unies pour la formation, 2009</p> <p>Université des Nations unies, 2009</p>

III. Avis émis par quelques États Membres concernant une réunion de haut niveau sur le développement durable

58. Dans le paragraphe 5 de la résolution A/RES/63/212, l'Assemblée générale « invite les États Membres à donner leur avis au sujet de l'organisation d'une réunion de haut niveau sur le développement durable, et prie le Secrétaire général de consigner les opinions exprimées dans son rapport sur la mise en œuvre d'Action 21 ». Plusieurs groupes d'États et États Membres individuels ont exprimé leur opinion.

59. Un groupe d'États et plusieurs États Membres, individuellement (le Soudan au nom du Groupe des 77, et l'Afrique, l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Azerbaïdjan, le Belarus, le Brésil, le Chili, la Colombie, la Fédération de Russie, l'Indonésie, Maurice, les Philippines, la République de Corée, la Somalie, la Tunisie et la Turquie), soutiennent l'organisation d'une réunion de haut niveau sur le développement durable en 2012, car cela permettrait d'ouvrir un forum politique pertinent de haut niveau propice à une étude et une évaluation globales des obstacles à franchir et des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, et d'identifier des mesures et approches créatives pour surmonter les barrières à cette mise en œuvre. Ces États soutiennent également la proposition du Gouvernement brésilien d'accueillir cette réunion de haut niveau.

60. Certains États Membres (la République tchèque au nom de l'Union européenne, le Canada, l'Islande, le Japon, le Mexique et la Suisse) ont donné un avis indéterminé sur cette proposition, sans toutefois indiquer d'année précise pour sa mise en œuvre; ils soulignent que la proposition mérite d'être plus amplement débattue afin qu'une telle manifestation tienne compte de l'exécution efficace de l'actuel programme de travail pluriannuel convenu à la Commission du développement durable, de la mise en œuvre réussie des autres principales initiatives multilatérales actuelles, ainsi que de l'absence de chevauchement et de duplication des mécanismes existants, et de l'évaluation des incidences financières.

61. Certains États Membres (l'Islande, le Japon et la Suisse) soulignent la nécessité d'une telle réunion de haut niveau afin de pouvoir fournir des résultats concrets et faciliter la mise en œuvre des stratégies, politiques et mesures de développement durable et, à ce titre, de trouver des moyens de renforcer davantage le rôle de la Commission du développement durable pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que de renforcer sa base analytique et d'informations dans le cadre de la réforme des Nations Unies.

62. Un seul État Membre (Les États-Unis) est en faveur de l'organisation d'une réunion de haut niveau en 2017 car, selon la décision exposée dans la résolution 2003/61 de l'ECOSOC prise en 2003 lors de la onzième session de la Commission du développement durable, la communauté internationale anticipe déjà une évaluation globale des textes issus des précédents sommets mondiaux pour le développement durable, à la fin du programme de travail pluriannuel de la Commission en 2007.

63. La majorité des États Membres sont restés vagues à propos du processus préparatoire de cette réunion de haut niveau, mais ont indiqué que l'Assemblée générale, lors de sa soixante-quatrième session, devrait décider d'un tel processus, notamment des modalités de négociation, en tenant compte des travaux de la Commission afin d'éviter toute duplication.

64. Toutefois, trois États Membres (l'Afrique du Sud, le Brésil et la Tunisie) donnent des précisions sur cette réunion de haut niveau. L'un d'eux (le Brésil) propose quatre sujets de discussion pour cette réunion de 2012 : a) l'examen de la mise en œuvre, b) la gouvernance internationale pour le développement durable, c) un pacte mondial axé sur l'« économie verte », et d) l'eau. Pour ce qui est des résultats, il propose ce qui suit : a) une déclaration politique globale qui indiquerait de nouveaux domaines de convergence et consoliderait le consensus international sur le modèle d'« économie verte »; rappeler et réaffirmer les objectifs d'Action 21, de la Déclaration de Rio et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg; identifier les lacunes et proposer des mesures palliatives, et b) un plan d'action pour la concrétisation des objectifs exposés par la Conférence, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du modèle d'« économie verte ». S'agissant du processus préparatoire, cet État souligne que celui-ci devrait aller plus loin que la création de commissions nationales chargées d'examiner la mise en œuvre d'Action 21. Le processus devrait identifier d'autres mécanismes afin de mieux exécuter les engagements. Cet État propose également que la Commission tienne un comité préparatoire pour le Sommet « Rio+20 ».

65. D'après la proposition du deuxième État (l'Afrique du Sud), les objectifs d'une telle réunion de haut niveau devraient être les suivants : a) faire le point sur la mise en œuvre d'Action 21 et les objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et tout particulièrement les précédents cycles de la Commission, b) réexaminer les moyens de mieux parvenir au développement durable dans le contexte mondial actuel, au regard des crises multiples, et également mettre l'accent sur les technologies propices au développement durable ainsi qu'à une consommation et production durables, et c) faire le point sur le processus afin de déterminer si les résultats des sessions de la Commission sont utilisés efficacement.

66. Le troisième État (la Tunisie) propose d'inclure les thèmes suivants à l'ordre du jour de la réunion de haut niveau : une plus grande efficacité et un renforcement des mécanismes de mise en œuvre d'Action 21; une plus forte participation des principaux groupes dans le développement durable, plus particulièrement les femmes et les jeunes; le développement et la défense de moyens de subsistance décents dans toutes les régions, notamment les zones urbaines fortement peuplées; une meilleure prise en compte des considérations liées au changement climatique dans les politiques et plans de développement de tous les pays; un intérêt plus marqué pour l'élaboration de mécanismes visant à garantir la stabilité mondiale et d'autres mesures de mise en œuvre du Consensus de Monterrey et des textes issus de la Conférence d'examen de Doha sur le financement du développement en 2008.

67. En résumé, cette proposition de réunion suscite trois avis différents. Premièrement, plusieurs États Membres souhaiteraient qu'une réunion de haut niveau sur le développement durable ait lieu en 2012 au Brésil, sous forme de forum politique de haut niveau visant à l'étude et l'évaluation globales des obstacles à franchir et des progrès accomplis, et à identifier des mesures et approches créatives pour surmonter les barrières à la mise en œuvre. Deuxièmement, certains États

Membres expriment un avis indécis sur l'organisation d'une telle réunion, sans toutefois indiquer d'année précise, et font remarquer que la réunion devra tenir compte de l'exécution efficace de l'actuel programme de travail pluriannuel convenu à la Commission du développement durable sur les principales initiatives multilatérales actuelles. Enfin, un État est d'avis qu'une réunion de haut niveau devrait être organisée en 2012, à la fin du programme de travail pluriannuel de la Commission.

IV. Conclusions et recommandations

68. La mise en œuvre des principes, objectifs et politiques sur le développement durable se poursuit à tous les niveaux, mais les crises multiples actuelles ainsi que le changement climatique démontrent qu'il est essentiel d'adopter une approche intégrée et holistique, axée sur des corrélations, d'assurer une large participation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre, et de concevoir une démarche pratique pour l'élaboration de mesures spécifiques afin d'accélérer l'exécution des objectifs du développement durable. Les États Membres, organisations des Nations Unies et principaux groupes, notamment l'industrie et les sociétés, doivent rester sur cette voie tout en cherchant à accélérer la concrétisation des progrès.

69. À cette fin, il est recommandé que l'Assemblée générale :

a) Demande aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux principaux groupes de s'attacher davantage à atteindre les objectifs du développement durable, en redoublant d'efforts pour mettre en œuvre l'Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

b) Demande aux gouvernements de continuer d'apporter leur soutien à la Commission du développement durable et d'organiser des activités intersessions, en tenant compte du module thématique de questions devant être examinées par la Commission en 2010-2011, et de souligner qu'il importe que les documents adoptés par la Commission soient consensuels et ses sessions décisionnelles orientées vers l'action;

c) Demande aux gouvernements de continuer d'apporter leur soutien à la Commission du développement durable et, à cet égard, de contribuer au fonds d'affectation spéciale de la Commission pour renforcer la participation des représentants des pays en développement et des représentants des principaux groupes à ses travaux;

d) Prie le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de continuer, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes, à contrôler l'efficacité des mécanismes de collaboration interinstitutions, notamment ONU-Énergie, ONU-Eau, ONU-Océans et d'autres dispositifs de collaboration créés pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable;

e) Invite les gouvernements à continuer de débattre d'une possibilité d'organiser une réunion de haut niveau sur le développement durable afin de parvenir à un consensus;

f) Demande aux gouvernements donateurs et aux institutions financières internationales d'apporter leur soutien aux pays en développement dans les domaines du transport, des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'extraction minière, et à un cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables;

g) Encourage les gouvernements, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les principaux groupes, notamment l'industrie et les sociétés, le cas échéant, à renforcer la mise en œuvre et améliorer l'efficacité des stratégies nationales de développement durable, notamment par le biais de structures de coopération pour le développement, de partenariats multipartites volontaires ainsi que d'une acquisition partagée des connaissances et d'un échange d'expériences et de bonnes pratiques.
